

Edito

Le vote du budget par le Conseil Municipal est un acte politique essentiel qui détermine le programme à mener pour l'année.

Pour 2018, en plus des dépenses habituelles, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de notre village. Cette étude, dont les résultats seront connus dès la fin du mois de mai, regroupe trois volets.

- ✚ La restructuration de l'école, devenue trop petite du fait de l'accroissement des effectifs et de la création d'un cinquième poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2018,
- ✚ La réhabilitation des vieux bâtiments communaux de la rue de La Merci,
- ✚ La sécurisation de la RD 13 E4 qui traverse notre village.

Le financement de ces grands projets va conditionner tout l'avenir de Bonnetan car il représente de très gros investissements. Sachez toutefois que la politique raisonnée menée jusqu'alors a permis de maintenir le taux d'endettement de la commune à un niveau très faible mais également de constituer quelques réserves, ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

La recherche et l'obtention de subventions représentent un gros travail, déjà commencé, qui permettra de réaliser ces travaux sans avoir à augmenter de manière trop sensible la pression fiscale des prochaines années.

À la fin de l'étude, une réunion d'information sera organisée afin de vous présenter le projet dans sa globalité.

Alain BARGE

Rentrée Scolaire 2018-2019

Les pré-inscriptions en Mairie pour la rentrée 2018 se dérouleront du 12/03/2018 au 21/04/2018.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la mairie dans l'onglet Vie scolaire/Inscription école.

Un carnet de vaccinations à jour vous sera demandé.

... 05 56 21 25 92 

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Excusés : Mme JOFFRE, Mme LASSOUDIÈRE et M. DERUE

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2018 : approbation à l'unanimité après corrections orthographiques.

Finances :

2 – Vote du compte administratif 2017 – Budget assainissement : approuvé avec une abstention, en l'absence de M. le Maire.

3 – Vote du compte de gestion 2017 – Budget assainissement : approuvé avec une abstention.

4 – Clôture du budget annexe assainissement collectif 2017 – Transfert des résultats de clôture et réintégration du passif et de l'actif du budget principal de la commune : approbation à l'unanimité.

5 – Vote du compte administratif 2017 – Budget communal : approbation avec une abstention, en l'absence de M. le Maire.

6 – Vote du compte de gestion 2017 – Budget communal : approbation avec une abstention.

7 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année : du fait du lancement de grands projets, suite à l'étude de faisabilité de l'aménagement du bourg traitant en priorité l'évolution du groupe scolaire, il est proposé d'affecter une provision de 300 000 € en recettes de la section d'investissement au 1068. Approbation avec un vote contre et 11 pour.

8 – Reversement d'une fraction des résultats 2017 au SIAEPA : le montant global des reversements effectués par la commune au SIAEPA s'élève à 68 750 € conformément à l'accord convenu avec M. le Président du SIAEPA : approbation à l'unanimité.

9 – Vote des taux d'imposition 2018 : il est proposé au Conseil Municipal de voter le maintien des taux : taxe d'habitation 9,11%, taxe sur le foncier bâti 16,43%, taxe sur le foncier non bâti : 46,83%. Approbation à l'unanimité.

10 – Vote des subventions 2018 : sur la ligne budgétaire (article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations) a été inscrite la somme de 6350 €. Approbation à l'unanimité.

11 – Vote du budget primitif 2018 : sur proposition de M. le Maire, le budget primitif 2018 est adopté s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 841 278,02 € pour la section de fonctionnement et 558 626,24 € pour la section d'investissement. Vote à 9 pour, 2 abstentions, 1 contre.

Prochain Conseil Municipal

**Jeudi 31 mai 2018
à 20 h 30**

Fête locale de Bonnetan

Vendredi 1er juin : ouverture de la fête foraine, Omelette géante

Samedi 2 juin : Vide-Grenier, concours de vélos fleuris, repas, feu d'artifice à 23 h

Dimanche 3 juin : Tournois (football, échec ...), buvette, fête foraine



Bonnetan... Déploiement 2018-2020

Le Conseil Départemental engage dès cette année le déploiement d'un réseau de fibre optique. L'ensemble des abonnés bonnetanais devraient avoir accès au très haut débit d'ici 2020.

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 (suite)

12 – Retrait de la délibération n° 3-2018 amortissement des frais d'études karstiques : l'étude karstique réalisée en 2012, rue de la Merci, n'ayant pas été suivie de travaux et la commune comptant moins de 1000 habitants, il n'y a pas lieu d'amortir ces frais d'études. Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

13 – Achat de tondeuses et reprise de la tondeuse TORO : la commune de Bonnetan a décidé de renouveler le matériel pour la tonte des espaces verts. Deux tondeuses ont été commandées et l'ancienne tondeuse autoportée fera l'objet d'une reprise. Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

14 – Travaux de voirie et demandes de subventions : M. le Maire présente les devis reçus de la société «Azimut et Servicad » pour les différents travaux envisagés.

M. LAFONTANA propose d'attendre les résultats de l'étude de faisabilité en cours. Après un débat au sein du conseil, M. le Maire propose de mettre en option un des devis (dont l'objet est concerné par l'étude de faisabilité). Approbation à 8 pour, 3 abstentions, 1 contre.

15 – FDAEC 2018 : le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Général d'un montant de 11 985 €.

Questions diverses : Point sur les effectifs de la rentrée 2018, Avenant du contrat avec API, Réunion avec les Francas et vote du budget proposé au prochain Conseil Municipal, point sur le GNPI.

L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal est disponible, sur le site bonnetan.fr

Mai musical

- 4 mai à la salle polyvalente de Pompignac
- 5 mai à l'Eglise de Bonnetan
- 11 mai à l'église de Salleboeuf
- 12 mai à la salle l'Odysée de Carignan
- 18 mai à l'Eglise de Croignon
- 19 mai à l'église de Fargues
- 25 mai à l'église de Tresses

Kermesse de l'école Chante Rainette

Le 29 juin dans le parc de la Mairie

Fête de la musique

Le 23 juin dès 18h45 à Salleboeuf

Festival des Coteaux Bordelais

Le 8 septembre de 18h à minuit à Fargues

IMPORTANT... RAPPEL

Les tontes, travaux de bricolage ou travaux d'entreprises sont autorisés :

Les jours ouvrables :

de 8h30 – 12h30 et 14h30-19h30

Les samedis :

de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h

Cantine scolaire

Le mois de mai arrive avec sa série de « ponts » qui ne sont pas suivis par l'Education Nationale. Si vous envisagez de ne pas laisser votre enfant à la cantine alors qu'il y est inscrit, nous vous prions de bien vouloir contacter au plus vite la Mairie pour nous permettre de réguler les commandes de denrées et pour vous éviter de devoir régler un repas alors que votre enfant n'y aura pas déjeuné.